AB REPORT
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège social : 15 rue de Chabrol
75010 Paris
453 385 387 R.C.S. Paris

AB&CO
Société par actions simplifiée
au capital de 6.361.877 €
Siège social : 15 rue de Chabrol
75010 Paris
832 151 369 R.C.S. Paris

TRAITE DE FUSION

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE
ENTRE LES SOCIETES AB REPORT ET AB&CO

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La société AB REPORT, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 15 rue de Chabrol - 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 453 385 387, représentée par son président, AB&CO, elle-même représentée par son président, Monsieur Benjamin Deviscourt,

Ci-après également désignée la « **Société Absorbante** »

D'une part,

La société AB&CO, société par actions simplifiée au capital de 6.361.877 euros, dont le siège social est situé 15 rue de Chabrol - 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 832 151 369, représentée par son président, Monsieur Benjamin Deviscourt,

Ci-après également désignée la « **Société Absorbée** »

D'autre part,

Ci-après également désignées ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** »

Il a été, en vue de la fusion de la société AB&CO et de la société AB REPORT, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

A. Présentation des Sociétés Absorbante et Absorbée

A.1. Présentation de la Société Absorbante

La société AB REPORT a pour objet tant en France qu'à l'étranger, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- Le secrétariat, la rédaction de comptes-rendus et de synthèses, la traduction, l'interprétariat, le conseil aux entreprises, la communication interne, externe et événementielle, l'organisation de votes électroniques, la fourniture de contenu multimédia et de toute opération connexe liée aux activités susmentionnées.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion,

alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

Elle a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du 6 mai 2004.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année.

Son capital social s'élève à la date des présentes à 40.000 € divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de quarante euros (40 €), entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A la date des présentes, la Société Absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

A.2. Présentation de la Société Absorbée

La société AB&CO a pour objet, en France et hors de France :

- la prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, par tout moyen, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement ;
- la prestation de conseils et d'assistance en matière technique, financière et administrative ainsi qu'en matière de gestion des participations et de prise de participations ;
- la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales ou financières, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, notamment, mais pas exclusivement, celles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- le secrétariat, la rédaction de comptes rendus et de synthèses, la traduction, l'interprétariat, le conseil aux entreprises, la communication interne, externe et évènementielle et de toute opération connexe liées aux activités susmentionnées.

Elle a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du 21 septembre 2017.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année.

Son capital social s'élève à la date des présentes à 6.361.877 € divisé en :

- 6.317.778 "**Actions Ordinaires**" d'1 € de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et
- intégralement libérées ;
- 5.400 actions de préférence dites "**ADP A**", d'1 € de valeur nominale chacune, souscrites en
- totalité et intégralement libérées ;
- 8.029 actions de préférence dites "**ADP B**", d'1 € de valeur nominale chacune, souscrites en
- totalité et intégralement libérées ;
- 670 actions de préférence dites "**ADP C**", d'1 € de valeur nominale chacune, souscrites en
- totalité et intégralement libérées ;
- 30.000 actions de préférence dites "**ADP 2020**", d'1 € de valeur nominale chacune ;

souscrites en totalité et intégralement libérées.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

B. Liens en capital

La Société Absorbée détient la totalité des actions et droits de vote de la Société Absorbante.

C. Dirigeants des sociétés Absorbante et Absorbée

La Société Absorbante a pour Président la société AB&CO, elle-même représentée par Monsieur Benjamin Deviscourt.

La Société Absorbée a pour président Monsieur Benjamin Deviscourt.

D. Motifs et buts de la fusion

L'opération permettra de rassembler le patrimoine des deux sociétés dont la dissociation ne se justifie plus. Elle constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles.

E. Comptes utilises pour établir les conditions de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, les dirigeants de la société AB REPORT et de la société AB&CO ont utilisé leurs comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (**Annexes 1 et 2**).

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB REPORT ont été approuvés par l'associée unique.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB&CO ont été approuvés par la collectivité des associés.

F. Méthode d'évaluation utilisée

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable, pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange entre les titres des Sociétés Absorbante et Absorbée et la rémunération octroyée à la Société absorbée sont détaillées en **Annexe 3**.

G. Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation Définitive de la fusion (terme défini à l'article 6 des présentes).

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce, il est précisé que la fusion prendra effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2026, les opérations actives et passives de la Société Absorbée effectuées à compter de cette date étant considérées, d'un point de vue comptable et fiscal, comme accomplies par la Société Absorbante depuis cette date.

H. Événements importants survenus depuis la clôture du dernier exercice des Sociétés Absorbante et Absorbée

Depuis la clôture du dernier exercice, la Société Absorbée et la Société Absorbante ont poursuivi leur activité.

I. Commissaire à la Fusion

Par décisions en date du 1er juin 2026, l'associée unique de la Société Absorbante et la collectivité des associés de la Société Absorbée ont décidé à l'unanimité de désigner, en qualité de commissaire à la fusion, la société ROSTAN AUDIT ET CONSEIL, demeurant 550 rue le Cheminet - 73290 La Motte Servolex, représentée par Monsieur Marc ROSTAN, conformément à l'article L. 236-10 du Code de commerce, avec la mission de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable. Elle pourra obtenir à cette fin, auprès de chaque société, communication de tous documents utiles et procéder à toutes vérifications nécessaires. Le rapport du commissaire à la fusion devant indiquer :

(i) La ou les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé ;

(ii) Le caractère adéquat de cette ou ces méthodes ainsi que les valeurs auxquelles chacune de ces méthodes conduit, un avis étant donné sur l'importance relative donnée à ces méthodes dans la détermination de la valeur retenue ;

(iii) Les difficultés particulières d'évaluation s'il en existe.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

I. DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL - PRISE EN CHARGE DU PASSIF - ACTIF NET APPORTE - ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Benjamin DEVISCOURT, agissant au nom et pour le compte de la société AB&CO, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société AB REPORT, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société AB REPORT, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par la société AB&CO, elle-même représentée par Monsieur Benjamin DEVISCOURT ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société AB&CO, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er janvier 2026 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation Définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments

d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

1. DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2025, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués :

Actif immobilisé	**Valeur brute**	**Amortissement**	**Valeur nette**
Immobilisations corporelles	18 454 €	10 641 €	7 813 €
Participations	799 240 €		799 240 €
Autres titres immobilisés	9 809 491 €		9 809 491 €
Dépréciation des titres AB Report et du mali technique y afférent		4 139 658 €	(4 139 658 €)
Total actif immobilisé	*10 627 185 €*	*4 150 299 €*	*6 476 886 €*
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	298 268 €		298 268 €
Autres créances	6 908 €		6 908 €
Disponibilités	271 195 €		271 195 €
Total actif circulant	*576 371 €*		*576 371 €*
Montant total des actifs transférés	**11 203 556 €**	**4 150 299 €**	**7 053 257 €**

En conséquence, le montant de l'actif transféré, s'élève en valeur réelle à 7.053.257 €.

Les biens et droits ci-dessus désignés sont transférés tels qu'ils existeront à la Date de Réalisation Définitive, étant observé que la désignation qui précède est énonciative et non limitative, et que le transfert par la Société Absorbée comprend la totalité des biens, valeurs et droits quelconques de toute nature que cette société possèdera à la Date de Réalisation Définitive.

2. PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 décembre 2025 est ci-après indiqué. Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société Absorbée, au 31 décembre 2025 ressort à :

Passif pris en charge	**Valeur nette comptable**
Emprunts et dettes financières divers	3 908 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 612 €
Dettes fiscales et sociales	152 874 €
Autres dettes	8 658 €
Total du passif	**175 052 €**

En conséquence, le montant du passif transféré, s'élève en valeur réelle à 175 052 €

Le Président de la Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société Absorbée au 31 décembre 2025 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 31 décembre 2025, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera en lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 décembre 2025 est ci-dessus indiqué.

A ce passif, s'ajoutera également l'ensemble des engagements hors bilan contractés, le cas échéant, par la Société Absorbée qui seront repris par la Société Absorbante avec les autres éléments de passif de la Société Absorbée.

D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, sans aucune exception ni réserve y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

3. ACTIF NET APPORTE

La valeur de l'actif net transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante dans le cadre de la fusion s'élève à :

Montant total des actifs apportés	7 053 257 €
Montant total du passif pris en charge	175 052 €
Actif net apporté	6 878 205 €

En raison de la transmission à la Société Absorbante de l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation Définitive de la fusion, tous les autres biens ainsi que les droits ou obligations de la Société Absorbée de quelque nature que ce soit seront transférés à la Société Absorbante nonobstant le fait qu'ils aient été omis du présent traité de fusion ou non comptabilisés dans les comptes sociaux annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2025.

4. Engagements hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, la Société Absorbante bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par la Société Absorbée et sera substituée à la Société Absorbée dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

5. ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce apporté à la société AB REPORT à titre de fusion a été créé par la Société Absorbée le 14 septembre 2017.

II. DATE D'EFFET - PROPRIETE - JOUISSANCE

6. DATE D'EFFET - PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à l'issue de la dernière des décisions de l'associé unique appelée à se prononcer sur la fusion (« *Date de Réalisation Définitive* »).

Jusqu'audit jour, la Société Absorbée continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société la Société Absorbée.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2026 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société Absorbante, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er janvier 2026.

A cet égard, le Président de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2026 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le Président de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1er janvier 2026 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 1er janvier 2026 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

III. CHARGES ET CONDITIONS

7. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le Président de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
2) Elle exécutera toutes conventions intervenues avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société Absorbée.
3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
6) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de l'inscription à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
7) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

La Société Absorbante fera, le cas échéant, figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférée.

8. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
2) le Président de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.
3) Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il qu'elle représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
4) le Président de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à délivrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

5) le Président de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

IV. REMUNERATION DES APPORTS - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE
REMUNERATION DES APPORTS

9. REMUNERATION DES APPORTS

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues telles que décrites en **Annexe 3**, l'évaluation de la valeur des titres de chaque société est la suivante :

Selon cette évaluation, la valeur de l'action de chaque société participante est la suivante :

- la Société Absorbée : 6 878 205 €,
 soit une valeur de l'action d'un montant d'environ 1,09 €

- la société Absorbante : 6 469 073 €,
 soit une valeur de l'action d'un montant d'environ 6.469,07 €

Il est expressément convenu entre les Parties que, compte tenu notamment des caractéristiques économiques des actions de préférence « ADP » émises par la Société Absorbée, de leurs droits conditionnels limités à certains cas de Liquidation ou de Cession Totale, de l'absence de perspective de réalisation de ces évènements à la Date de Réalisation de la Fusion et des accords intervenus avec l'ensemble de leurs titulaires, les actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée sont traitées, aux fins du présent traité de fusion, comme ayant une valeur nulle.

En conséquence, les actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée ne donnent lieu à aucune rémunération spécifique dans le capital de la Société Absorbante et ne sont pas prises en compte pour la détermination du rapport d'échange. Seules les actions ordinaires de la Société Absorbée sont prises en compte pour la détermination de la parité d'échange et la rémunération des apports.

Il est par ailleurs rappelé que les titulaires desdites actions de préférence « ADP » ont donné leur accord exprès au présent traitement (valeur nulle, absence de rémunération spécifique et extinction de leurs droits de préférence du fait de la fusion), soit dans le cadre d'une assemblée spéciale des porteurs d'actions de préférence dûment convoquée et tenue à cet effet, soit par la signature d'engagements individuels annexés aux présentes.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports :

- le rapport d'échange théorique des actions est fixé à environ 0,000168294 action de la Société Absorbante pour 1 action ordinaire de la Société Absorbée, soit 1 action de la Société Absorbante pour environ 5.942 actions ordinaires de la Société Absorbée ;
- la parité retenue, pour des raisons de commodité d'échange et afin d'éviter l'émission de fractions d'actions, est fixée à 1.063 actions ordinaires nouvelles de la Société Absorbante pour l'ensemble des 6.317.778 actions ordinaires de la Société Absorbée, correspondant à environ 0,000168255 action de la Société Absorbante pour 1 action ordinaire de la Société Absorbée, soit 1 action de la Société Absorbante pour environ 5.943 actions ordinaires de la Société Absorbée.

10. AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Il résulte du rapport d'échange établi à l'article 9 ci-dessus que les associés de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 6.317.778 actions ordinaires composant le capital de la Société Absorbée, 1 063 actions ordinaires de la Société Absorbante.

Les actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée, traitées comme ayant une valeur nulle conformément à l'article 9 ci-dessus, ne donnent lieu à l'émission d'aucune action de la Société Absorbante en rémunération de la fusion.

En rémunération des apports, la Société Absorbante émettra donc uniquement 1 063 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de quarante (40) euros chacune à titre d'augmentation de son capital social pour un montant total de 42 520 €.

Les 1.063 actions ordinaires nouvelles émises par la Société Absorbante porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation de la Fusion et seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes. Les actions ordinaires nouvelles de la Société Absorbante émises en rémunération de la fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividendes ou de réserves (ou assimilées) décidée postérieurement à leur émission.

Les actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée seront, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, définitivement éteintes, sans autre indemnité ni rémunération que celle prévue au présent article, conformément aux accords donnés par leurs titulaires tels que rappelés à l'article 9 ci-dessus.

La rémunération ainsi convenue correspond à la parité de fusion, qui a été arrêtée de manière contractuelle entre les Parties. Cette parité ne saurait être changée, sauf accord exprès donné par la collectivité des associés de la Société Absorbée et par l'associée unique de la Société Absorbante, qui seront appelées à statuer sur la fusion, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou l'autre des sociétés concernées ayant servi à établir cette parité aurait été modifiée entre la date des présentes et la Date de Réalisation.

11. PRIME DE FUSION

La différence entre l'actif net apporté par la Société Absorbée, soit 6.878.205 €, et le montant de l'augmentation de capital, soit 42.520 €, sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante sur un compte « Prime de fusion » pour un montant de 6.835.685 €.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'associé unique de la Société Absorbante appelée à statuer sur la fusion, d'autoriser le Président de la Société Absorbante à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société Absorbée par la Société Absorbante ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

Il est rappelé que la détermination du montant de l'augmentation de capital et, partant, de la prime de fusion, tient compte du fait que les actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée sont, aux termes du présent traité, réputées sans valeur et ne donnent lieu à aucune rémunération spécifique dans le capital de la Société Absorbante.

12. SORT DES ACTIONS PROPRES REÇUES DANS LE CADRE DE LA FUSION

Parmi les biens transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante figurent mille (1.000) actions de la Société Absorbante d'une valeur nominale de 40 euros apportées pour leur valeur nominale. La totalité de ces actions seront annulées.

Le capital social de la Société Absorbante, post-Fusion, sera donc réduit de 40 000 euros, correspondant à la valeur nominale des actions à annuler.

À l'issue de cette réduction de capital, le capital de la Société Absorbante s'élèvera à 42.520 euros et la prime de fusion à 6.835.685 euros.

Les Parties reconnaissent que la présente réduction de capital par annulation d'actions propres est sans incidence sur le traitement, tel que prévu aux articles 9 et 10 ci-dessus, des actions de préférence « ADP » de la Société Absorbée, lesquelles sont définitivement éteintes du seul fait de la réalisation de la fusion, sans émission corrélative de titres de la Société Absorbante ni droit à indemnité complémentaire.

13. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion e à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société Absorbée sera entièrement pris en charge par la Société Absorbante.

La dissolution de la Société Absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La Société Absorbante assurera l'inscription au nom des actionnaires de la Société Absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

V. DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

14. SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

- Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires ; qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

15. SUR LES BIENS APPORTES

- Que les indications concernant la création du fonds de commerce figurent plus haut.
- Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés sur les comptes annexées aux présentes (**Annexe 2**), et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le Président de la Société Absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Benjamin Deviscourt est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.
- que les actions de la société la Société Absorbante qui seront émises en rémunération de l'apport-fusion le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.
- que les actions de la Société Absorbante qui seront émises en rémunération de l'apport-fusion le seront en pleine propriété pour les actions de la Société Absorbée.

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES

16. CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente opération de fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par la collectivité des associés de la Société Absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par l'associée unique de la Société Absorbante et de la valeur des apports, de la parité d'échange, de l'augmentation de capital de la Société Absorbante résultant de la fusion et de la réduction de capital de 40 000 euros, correspondant à la valeur nominale des actions à annuler.

La réalisation des conditions suspensives ci-dessus sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société Absorbée et des décisions de l'associé unique de la Société Absorbante.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 15 août 2026, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif ou tout autre moyen approprié.

VII. SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

17. IMPOT SUR LES SOCIETES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les Parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2026.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article 210-0 A du Code Général des Impôts.

Les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210-0 A du Code Général des Impôts.

A ce titre, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du Code Général des Impôts, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- de respecter les engagements souscrits par la Société Absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

18. ENREGISTREMENT

Le présent traité sera soumis à la formalité de l'enregistrement, qui s'effectue gratuitement.

19. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent que la fusion est réalisée entre deux assujettis redevables de la TVA au titre de l'universalité transmise. Dans ce cadre, il est fait application des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, en vertu desquelles les livraisons des biens et prestations de services intervenant entre redevables de la TVA dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées de TVA.

En conséquence, la Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent que la fusion est dispensée de toute taxe sur la valeur ajoutée en application de l'article 257 bis précité dès lors que l'absorbante est réputée continuer la personne de l'absorbée, notamment à raison des régularisations qui auraient été exigibles si l'absorbée avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

A l'effet de bénéficier de cette dispense de taxation, La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent qu'elles régulariseront l'ensemble des déclarations fiscales et afférentes à la fusion, telles que prévues par l'instruction 3 A-6-06, et notamment la mention de la transmission pour son montant hors taxes sur la déclaration de taxe sur la valeur ajoutée souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée.

VIII. DISPOSITIONS DIVERSES

20. FORMALITES

1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

21. REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

22. FRAIS

Tous les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la fusion, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

23. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

24. DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de PARIS.

25. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

26. ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants légaux des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

Fait à Paris,

Le 30 juin 2026



AB REPORT
Représentée par AB&CO
Elle-même représentée par Monsieur Benjamin DEVISCOURT



AB&CO
Représentée par Monsieur Benjamin DEVISCOURT

Annexes :

1. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB REPORT ayants servi de compte de référence
2. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB&CO ayants servi de compte de référence
3. Méthode d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange

ANNEXE 1

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB REPORT ayants servi de compte de référence

BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	488 077	252 226	235 851	325 494
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				5 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	208 863	181 359	27 504	32 281
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 090		12 090	12 090
Actif immobilisé	**709 030**	**433 585**	**275 444**	**374 865**
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	545 142	19 571	525 571	731 883
Autres créances	70 305		70 305	83 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres				
Disponibilités	1 028 074		1 028 074	633 989
Charges constatées d'avance	44 387		44 387	49 818
Actif circulant	**1 687 908**	**19 571**	**1 668 337**	**1 499 190**
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation				
TOTAL	**2 396 938**	**453 156**	**1 943 781**	**1 874 055**

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Dont versé	*40 000*	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		
Ecarts de réévaluation		
Dont écart d'équivalence		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	10 869	10 869
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves	694 779	686 719
Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	261 731	178 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**1 011 380**	**919 649**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	558	558
Dont emprunts participatifs		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 988	398 232
Dettes fiscales et sociales	303 135	361 438
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150 719	194 177
Produits constatés d'avance		
Dettes	**932 401**	**954 406**
Écart de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL	**1 943 781**	**1 874 055**

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 004 769		4 004 769	4 053 219
Chiffre d'affaires net	**4 004 769**		**4 004 769**	**4 053 219**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 500
Reprise sur amortissements et provisions				30 548
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			71 594	342
Produits d'exploitation			**4 076 363**	**4 086 609**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 263 397	2 347 178
Impôts, taxes et versements assimilés			10 094	20 895
Salaires et traitements			938 294	971 914
Cotisations sociales			365 323	385 321
Dotations aux amortissements sur immobilisations			108 054	109 564
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				19 571
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			52 543	3 009
Charges d'exploitation			**3 737 706**	**3 857 452**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**338 656**	**229 156**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			9 652	4 625
Reprises sur dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits financiers			**9 652**	**4 625**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières				
RÉSULTAT FINANCIER			**9 652**	**4 625**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**348 308**	**233 781**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles			**5 000**	**1 525**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**(5 000)**	**(1 525)**
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			**81 577**	**54 195**
TOTAL DES PRODUITS			**4 086 015**	**4 091 233**
TOTAL DES CHARGES			**3 824 283**	**3 913 172**
BÉNÉFICE OU PERTE			**261 731**	**178 061**

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le président le 19 mai 2026, présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan avant répartition : 1 944 k€

Total des produits du compte de résultat (présenté en liste) : 4 086 k€
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste) : 3 824 k€

Résultat net comptable (bénéfice) : 262 k€

a) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2018-01 et 2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes, en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les méthodes comptables ainsi que la présentation des états financiers ont été adaptées afin de se conformer à ces nouvelles dispositions.
L'application de ce règlement a principalement un impact sur la présentation des comptes. Les principales évolutions applicables à l'entité concernent :

- La suppression de la technique des transferts de charges ; les refacturations diverses sont désormais comptabilisées en chiffre d'affaires ;
- La modification de la définition du résultat exceptionnel, conduisant à comptabiliser certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel en résultat d'exploitation.

L'application du nouveau règlement n'a pas entrainé de modification substantielle dans la présentation des données de l'exercice précédent nécessitant une information spécifique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	*3 ans*
Aménagements de bureau	*10 ans*
Matériel de bureau et matériel informatique	*3 ans*
Mobilier	*5 ans*

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

d) Entreprises liées

AB REPORT a une dette de 298 268 euros envers AB&Co au 31/12/2025. Cette dette figure dans les dettes fournisseurs au 31 décembre 2025.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	487 377		5 700
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	98 119		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	102 810		7 934
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	200 929		7 934
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	12 090		
Total des immobilisations financières	12 090		
TOTAL	**700 396**		**13 634**

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		5 000	488 077	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			98 119	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			110 744	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			208 863	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			12 090	
Total des immobilisations financières			12 090	
TOTAL		**5 000**	**709 030**	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	156 883,23	95 342,71		252 225,94
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	94 700	1 377		96 077
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	73 948	11 335		85 283
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	168 648	12 712		181 359
TOTAL	**325 531**	**108 054**		**433 585**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			
Rubriques	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnels	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations gales							
Inst techniques et outil. indust.							
Inst gales, agencements et divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau, infor. et mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total des ventilations immos.							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL DES DOTATIONS		**TOTAL DES REPRISES**			**DOTATIONS - REPRISES**		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	19 571			19 571
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	**19 571**			**19 571**
TOTAL GÉNÉRAL	**19 571**			**19 571**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		12 090		12 090
Total de l'actif immobilisé		12 090		12 090
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		545 142	545 142	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		249	249	
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée		59 948	59 948	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat – Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers		10 108	10 108	
Total de l'actif circulant		615 447	615 447	
Charges constatées d'avance		44 387	44 387	
TOTAL		**671 924**	**659 834**	**12 090**

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	477 988	477 988		
Personnel et comptes rattachés	72 649	72 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 831	60 831		
Impôts sur les bénéfices	27 381	27 381		
Taxe sur la valeur ajoutée	136 020	136 020		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 254	6 254		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	558	558		
Autres dettes	150 719	150 719		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**932 401**	**932 401**		

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	1 000			1 000	40
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	**1 000**			**1 000**	**40**

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

Tableau de passage des capitaux propres

Postes	Postes avant affectation du résultat N-1	Augmentation en cours d'exercice	Diminution en cours d'exercice	Postes après affectation du résultat N-1
Capital souscrit, versé	40 000			40 000
Réserve légale	4 000			4 000
Réserves réglementées	10 869			10 869
Autres réserves	686 719	8 061		694 779
Résultat bénéficiaire 2024	178 061		178 061	
SOUS-TOTAL	**919 649**	**8 061**	**178 061**	**749 649**
Dividendes versés		170 000		170 000
TOTAL	**919 649**	**178 061**	**178 061**	**919 649**

ANNEXE 2

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société AB&CO ayants servi de compte de référence

Etats Financiers
01/01/2025
au
31/12/2025

AB&Co

15, RUE DE CHABROL

75010 PARIS

Cabinet AURE – AUDIT & REVISION
Société d'expertise comptable - SARL au capital de 10 000 Euros
47 Route de Montlhéry 91 400 Orsay RCS Evry B 500 811 971 Code APE : 6920Z
Tél : 01 75 43 80 88 Fax : 01 70 71 96 54 Site : www.aure-expert.fr

SOMMAIRE

Bilan 3
Bilan Actif 4
Bilan Passif 5
Détail du bilan actif 6
Détail du bilan passif 7
Compte de résultat 8
Compte de Résultat 9
Détail du compte de résultat 11
Annexe 14
Activite, faits marquantS 15
Comparabilite des comptes 15
Principes comptables, méthodes d'évaluation 15
Immobilisations 18
Amortissements 19
Provisions Inscrites au Bilan 21
Etat des Echéances des Créances et Dettes 22
Filiales et participations 23
Capital social 25

Bilan

BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	18 454	10 641	7 813	7 813
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Participations	799 240	799 240		799 240
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	9 809 491	3 340 418	6 469 073	9 809 591
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	**10 627 185**	**4 150 299**	**6 476 886**	**10 616 644**
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	298 268		298 268	198 573
Autres créances	6 908		6 908	11 753
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres				
Disponibilités	271 195		271 195	160 475
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	**576 371**		**576 371**	**370 802**
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation				
TOTAL	**11 203 556**	**4 150 299**	**7 053 257**	**10 987 446**

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	6 361 877	6 361 877
Dont versé	*6 361 877*	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		
Ecarts de réévaluation		
Dont écart d'équivalence		
Réserve légale	222 294	209 425
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves	4 220 364	3 975 865
Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	(3 926 330)	257 368
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**6 878 205**	**10 804 536**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	3 908	3 871
Dont emprunts participatifs		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 612	7 964
Dettes fiscales et sociales	152 874	162 418
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 658	8 658
Produits constatés d'avance		
Dettes	**175 052**	**182 911**
Écart de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL	**7 053 257**	**10 987 446**

DETAIL DU BILAN ACTIF

Rubriques		01/01/2025 31/12/2025 12	01/01/2024 31/12/2024 12	Variation Montant	Variation %
Autres immobilisations corporelles		**7 813**	**7 813**		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 167	8 167		
2184	Mobilier	10 287	10 287		
28183	Amort Mat bureau et informatique	(8 167)	(8 167)		
28184	Amort mobilier	(2 474)	(2 474)		
Participations			**799 240**	**(799 240)**	**-100,00**
26111	Actions AB REPORT	40	40		
26116	Titres de participation AB REPORT	799 200	799 200		
2961	Titres de participation	(799 240)		(799 240)	
Autres titres immobilisés		**6 469 073**	**9 809 591**	**(3 340 518)**	**-34,05**
2718	Autres titres		100	(100)	-100,00
278	Mali de fusion sur actifs financiers	9 809 491	9 809 491		
2978	Dépréciation autres immos fin.	(3 340 418)		(3 340 418)	
Actif immobilisé		**6 476 886**	**10 616 644**	**(4 139 758)**	**-38,99**
Clients et comptes rattachés		**298 268**	**198 573**	**99 694**	**50,21**
4111	Clients	298 268	198 573	99 694	50,21
Autres créances		**6 908**	**11 753**	**(4 846)**	**-41,23**
425	Personnel - Avances et acomptes		1 000	(1 000)	-100,00
444	Etat - Impôts sur les bénéfices	2 014	3 429	(1 415)	-41,27
445661	TVA déductible 20% Débits	187		187	
44567	Crédit de TVA à reporter	289	1 731	(1 442)	-83,30
44586	Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	897	2 112	(1 216)	-57,56
4471	Taxe sur les salaires	3 521	3 481	40	1,15
Disponibilités		**271 195**	**160 475**	**110 720**	**68,99**
5121	Banque populaire n°51752		34 278	(34 278)	-100,00
5125	Caisse d'Epargne n°1679	111 195	126 198	(15 002)	-11,89
5129	CAT Compte à terme	160 000		160 000	
Actif circulant & charges constatées d'avance		**576 371**	**370 802**	**205 569**	**55,44**
TOTAL GÉNÉRAL		**7 053 257**	**10 987 446**	**(3 934 189)**	**-35,81**

DETAIL DU BILAN PASSIF

Rubriques		01/01/2025 31/12/2025 12	01/01/2024 31/12/2024 12	Variation Montant	Variation %
Capital social ou individuel		**6 361 877**	**6 361 877**		
10131	Capital non amorti	6 361 877	6 361 877		
Réserve légale		**222 294**	**209 425**	**12 869**	**6,14**
10611	Réserve légale proprement dite	222 294	209 425	12 869	6,14
Autres réserves		**4 220 364**	**3 975 865**	**244 499**	**6,15**
10688	Réserves diverses	4 220 364	3 975 865	244 499	6,15
Résultat de l'exercice		**(3 926 330)**	**257 368**	**(4 183 699)**	**-1 625,57**
Capitaux propres		**6 878 205**	**10 804 536**	**(3 926 330)**	**-36,34**
Emprunts et dettes financières divers		**3 908**	**3 871**	**38**	**,97**
45511	Associés B. DEVISCOURT - Comptes courants	38		38	
4567	Associés - Capital à rembourser	3 871	3 871		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**9 612**	**7 964**	**1 649**	**20,70**
4011	Fournisseurs	4 617	2 976	1 640	55,11
4081	Fournisseurs factures non parvenues	4 996	4 987	8	,17
Dettes fiscales et sociales		**152 874**	**162 418**	**(9 545)**	**-5,88**
42112	Nets à payer décembre	26 144	32 053	(5 908)	-18,43
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	21 841	18 618	3 224	17,32
431	Sécurité sociale	21 569	29 622	(8 053)	-27,19
4372	Mutuelle April	6 187	6 468	(281)	-4,35
4373	Caisses Retraites REUNICA	13 700	10 918	2 782	25,48
4375	APGIS Prévoyance MAAF PRO	2 253	2 556	(303)	-11,87
4382	Charges sociales sur congés à payer	8 156	6 988	1 168	16,71
4386	Autres charges à payer	486	14 518	(14 033)	-96,65
4421	Prélèvements à la source (impôt sur le revenu)	2 826	4 315	(1 489)	-34,51
445661	TVA déductible 20% Débits		172	(172)	-100,00
445711	TVA collectée 20% Débits	49 711	33 095	16 616	50,21
447	Autres impôts,taxes et versements assimilés		3 028	(3 028)	-100,00
4486	Autres charges à payer		67	(67)	-100,00
Autres dettes		**8 658**	**8 658**		
46713	AB REPORT-Créances		8 658	(8 658)	-100,00
46813	AB REPORT-Créances	8 658		8 658	
Total des dettes & comptes de régularisation		**175 052**	**182 911**	**(7 859)**	**-4,30**
TOTAL GÉNÉRAL		**7 053 257**	**10 987 446**	**(3 934 189)**	**-35,81**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 040 909		1 040 909	1 069 478
Chiffre d'affaires net	**1 040 909**		**1 040 909**	**1 069 478**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions				19 215
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			18 054	1 395
Produits d'exploitation			**1 058 964**	**1 090 089**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			28 217	41 706
Impôts, taxes et versements assimilés			8 623	8 439
Salaires et traitements			702 571	705 726
Cotisations sociales			244 615	266 527
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			4	1 508
Charges d'exploitation			**984 029**	**1 023 906**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**74 934**	**66 183**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			170 000	210 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3	3
Reprises sur dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits financiers			**170 003**	**210 003**
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 139 658	
Intérêts et charges assimilées				5 195
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			**4 139 658**	**5 195**
RÉSULTAT FINANCIER			**(3 969 656)**	**204 808**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**(3 894 721)**	**270 991**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles			**20 000**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**(20 000)**	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			**11 609**	**13 623**
TOTAL DES PRODUITS			**1 228 966**	**1 300 092**
TOTAL DES CHARGES			**5 155 296**	**1 042 723**
BÉNÉFICE OU PERTE			**(3 926 330)**	**257 368**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Rubriques		01/01/2025 31/12/2025 12	01/01/2024 31/12/2024 12	Variation Montant	Variation %
Production vendue de services		**1 040 909**	**1 069 478**	**(28 568)**	**-2,67**
706	Prestations de services 20%	1 040 909	1 069 478	(28 568)	-2,67
Chiffres d'affaires nets		**1 040 909**	**1 069 478**	**(28 568)**	**-2,67**
Reprises sur amortissements et provisions			**19 215**	**(19 215)**	**-100,00**
791	Transferts de charges d'exploitation		19 215	(19 215)	-100,00
Autres produits		**18 054**	**1 395**	**16 659**	**1 193,97**
758	Produits divers de gestion courante	18 054	1 395	16 659	1 193,97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 058 964**	**1 090 089**	**(31 125)**	**-2,86**
Autres achats et charges externes		**28 217**	**41 706**	**(13 489)**	**-32,34**
611	Sous-traitance générale	10 298		10 298	
6111	Sous-traitance paie DSP	2 672	3 581	(909)	-25,38
61114	Sous-traitance analyses financières		8 000	(8 000)	-100,00
6161	Multirisques	1 665	1 665		
6211	Personnel intérimaire		7 740	(7 740)	-100,00
62261	Honoraires Avocat Cloix Mendes Gil		1 200	(1 200)	-100,00
62262	Honoraires CAC ALTESIS	3 500	3 560	(60)	-1,69
62263	Honoraires AURE	4 440	4 200	240	5,71
62264	Honoraires divers		7 000	(7 000)	-100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	759	850	(92)	-10,77
6251	Voyages et déplacements	34	409	(375)	-91,67
6261	Frais de télécommunications	336	336		
6278	Autres frais et commissions sur prestations de services	2 424	2 515	(91)	-3,62
6281	Concours divers (cotisations,...)	650	650		
62841	Frais de formation	1 440		1 440	
Impôts, taxes et versements assimilés		**8 623**	**8 439**	**184**	**2,18**
6312	Taxe d'apprentissage	4 320	2 838	1 482	52,22
6312D	Taxe d'apprentissage directe		1 334	(1 334)	-100,00
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle	3 044	2 057	988	48,03
6313D	Participation des employeurs à la format prof directe		1 261	(1 261)	-100,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	849	476	373	78,28
63511	Contribution économique territoriale	410	474	(64)	-13,50
Salaires et traitements		**702 571**	**705 726**	**(3 155)**	**-,45**
6411	Salaires,appointements	640 128	680 401	(40 273)	-5,92
6412	Congés payés	3 224	(6 049)	9 273	153,29
6414	Indemnités et avantages divers	15 198	12 659	2 538	20,05

Rubriques		01/01/2025 31/12/2025 12	01/01/2024 31/12/2024 12	Variation Montant	Variation %
64142	Indemnités de rupture conventionnelle		6 518	(6 518)	-100,00
64143	Indemnités de révocation	32 499		32 499	
6416	Assurance GSC	8 569	7 522	1 047	13,91
6417	APRIL assurance Homme clé	2 954	4 674	(1 720)	-36,80
Cotisations sociales		**244 615**	**266 527**	**(21 912)**	**-8,22**
6451	Cotisations à l'URSSAF	147 788	155 529	(7 741)	-4,98
6452	Cotisations aux mutuelles et prévoyances	20 526	22 926	(2 400)	-10,47
6453	Cotisations aux caisses de retraites	51 946	54 848	(2 902)	-5,29
6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 888	18 652	(1 764)	-9,46
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 168	(2 045)	3 213	157,11
6471	Prestations directes-EDENRED Tickets restaurant	12 737	13 805	(1 068)	-7,74
64711	EDENRED-TITRES KADEOS CULTURE NOEL SALARIE	50	1 300	(1 250)	-96,15
6475	Médecine du travail,pharmacie	900	1 512	(612)	-40,48
649	Remboursements de charges de personnel	(7 388)		(7 388)	
Autres charges		**4**	**1 508**	**(1 504)**	**-99,74**
658	Charges diverses de gestion courante	4	1 508	(1 504)	-99,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**984 029**	**1 023 906**	**(39 876)**	**-3,89**
Résultat d'exploitation		**74 934**	**66 183**	**8 751**	**13,22**
Produits financiers de participation		**170 000**	**210 000**	**(40 000)**	**-19,05**
7611	Revenus des titres de participation	170 000	210 000	(40 000)	-19,05
Autres intérêts et produits assimilés		**3**	**3**	**(1)**	**-16,67**
768	Autres produits financiers	3	3	(1)	-16,67
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**170 003**	**210 003**	**(40 001)**	**-19,05**
Dotations financières aux amortissements et provisions		**4 139 658**		**4 139 658**	
68662	Dot dép. Immobilisations financières	4 139 658		4 139 658	
Intérêts et charges assimilées			**5 195**	**(5 195)**	**-100,00**
66116	Intérêts des emprunts et dettes assimilés		5 189	(5 189)	-100,00
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement		6	(6)	-100,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		**4 139 658**	**5 195**	**4 134 463**	**79 592,48**
Résultat financier		**(3 969 656)**	**204 808**	**(4 174 464)**	**-2 038,23**
Résultat courant avant impôts		**(3 894 721)**	**270 991**	**(4 165 713)**	**-1 537,21**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**20 000**		**20 000**	
Résultat exceptionnel		**(20 000)**		**(20 000)**	

Impôts sur les bénéfices	11 609	13 623	(2 014)	-14,78
TOTAL DES PRODUITS	1 228 966	1 300 092	(71 125)	-5,47
TOTAL DES CHARGES	5 155 296	1 042 723	4 112 573	394,41
BÉNÉFICE OU PERTE	(3 926 330)	257 368	(4 183 699)	-1 625,57

ANNEXE

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le président le 05 mai 2025, présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan avant répartition : 7053 k€

Total des produits du compte de résultat (présenté en liste) : 1 229 k€
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste) : 5 155 k€

Résultat net comptable (perte) : 3926 k€

ACTIVITE, FAITS MARQUANTS

La société AB&CO a été constituée le 14 septembre 2017 afin de prendre le contrôle du groupe AB Report.
Elle a acquis les titres d'AB Korp., société mère d'AB Report, le 12 octobre 2017.
Au cours de l'exercice 2018, la société AB&Co a absorbé sa filiale AB Korp., avec effet rétroactif au premier janvier 2018.

Au cours de l'exercice 2021, la société a créé 30 000 actions nouvelles et elle a racheté 3011 actions pour les annuler. Suite à ces opérations, le capital s'élève à 6 361 877 €.

COMPARABILITE DES COMPTES

L'opération de fusion réalisée en 2018, telle que mentionnée précédemment, a dégagé un mali technique d'une valeur de 9 809 milliers d'euros.

Ce mali figure à la ligne mali de fusion sur actifs financiers dans les comptes au 31 décembre 2024 comme dans ceux de l'exercice précédent.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

a) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2018-01 et 2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes, en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les méthodes comptables ainsi que la présentation des états financiers ont été adaptées afin de se conformer à ces nouvelles dispositions.

L'application de ce règlement a principalement un impact sur la présentation des comptes. Les principales évolutions applicables à l'entité concernent :

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La modification de la définition du résultat exceptionnel, conduisant à comptabiliser certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel en résultat d'exploitation.

L'application du nouveau règlement n'a pas entrainé de modification substantielle dans la présentation des données de l'exercice précédent nécessitant une information spécifique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériels de bureau et informatiques	*3 ans*
Mobilier	*de 3 à 5 ans*

La société a retenu les durées d'usage (au lieu des durées réelles d'utilisation) pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

c) Titres de participation et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans le prix d'acquisition des titres.

Les titres sont en principe classés :

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées ;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que les valeurs issues de transactions récentes ou la quote-part de situation nette.
Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

La société détient 100 % des actions de sa filiale AB REPORT pour une valeur brute de 799 240 euros. Cette acquisition correspond à la valeur des titres figurant dans les comptes d'AB Korp., préalablement à la fusion. La fusion à l'envers entre AB&Co et AB REPORT prévue en 2026, a entrainé :

- Une dépréciation des titres de participation pour 799 240 € et
- Une dépréciation du mali technique pour 3 340 418 € évoqué au paragraphe suivant.

Traitement du mali technique

Conformément au règlement ANC n° 2015-06, le mali technique doit être comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents.

Le mali de fusion correspond à des activités toujours exercées par la société et pour lesquelles il n'existe pas de limite prévisible d'exploitation. Ainsi, il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de valeur annuel selon les modalités explicitées ci-après.

La valeur du mali technique est testée chaque année. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable du mali avec sa valeur recouvrable.

Cette dernière valeur est déterminée par actualisation des flux futurs de trésorerie du groupe AB Report ou par la méthode des multiples retenue lors des opérations de 2017.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable du mali, une dépréciation est comptabilisée pour la différence. La dépréciation constatée au 31/12/2025 s'élève à 3 340 418 €.

d) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Entreprises liées

La SAS AB&Co est actionnaire unique d'AB REPORT SAS.

AB&Co a une créance de 198 573 euros sur la société AB REPORT au 31/12/2024.

f) Engagements donnés

En garantie des emprunts contractés, AB&Co a donné, au profit des banques créancières, un nantissement des titres de la société AB Report. Les emprunts ont été soldés sur l'exercice 2024.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 454		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	18 454		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	799 240		170 000
Autres titres immobilisés	9 809 591		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total des immobilisations financières	10 608 831		170 000
TOTAL	**10 627 285**		**170 000**

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			18 454	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			18 454	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations		170 000	799 240	
Autres titres immobilisés		100	9 809 491	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières		170 100	10 608 731	
TOTAL		**170 100**	**10 627 185**	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	10 641			10 641
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	10 641			10 641
TOTAL	**10 641**			**10 641**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			
Rubriques	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnels	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations gales							
Inst techniques et outil. indust.							
Inst gales, agencements et divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau, infor. et mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total des ventilations immos.							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL DES DOTATIONS		**TOTAL DES REPRISES**			**DOTATIONS - REPRISES**		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation		799 240		799 240
Provisions sur autres immobilisations financières		3 340 418		3 340 418
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		**4 139 658**		**4 139 658**
TOTAL GÉNÉRAL		**4 139 658**		**4 139 658**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		298 268	298 268	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices		2 014	2 014	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée		1 373	1 373	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés		3 521	3 521	
Etat – Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Total de l'actif circulant		305 176	305 176	
Charges constatées d'avance				
TOTAL		**305 176**	**305 176**	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 612	9 612		
Personnel et comptes rattachés	47 986	47 986		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 350	52 350		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	49 711	49 711		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 826	2 826		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 908	3 908		
Autres dettes	8 658	8 658		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**175 052**	**175 052**		

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Détails (Renseignements concernant les filiales)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations					
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
AB REPORT	40 000	709648	100	799 240	0
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations					
- Filiales non reprises en A:					
a) Françaises					
b) Etrangères					
- Participations non reprises en A:					
a) Françaises					
b) Etrangères					

Suite...

Détails (Renseignements concernant les filiales)	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations					
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
AB REPORT	NEANT	NEANT	4 004 769	261 731	170 000
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations					
- Filiales non reprises en A:					
a) Françaises					
b) Etrangères					
- Participations non reprises en A:					
a) Françaises					
b) Etrangères					

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	6 317 778			6 317 778	1
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles	44 099			44 099	1
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	**6 361 877**			**6 361 877**	**1**

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

ANNEXE 3

Méthode d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange

La méthode d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange est celle de l'actif net comptable réévalué.

Principe général : cette méthode vise à évaluer les actifs de l'entreprise (ce qu'elle possède) et à en soustraire la valeur de ses dettes pour obtenir l'actif net comptable, appelé encore situation nette.

Les corrections : le bilan de l'entreprise ne reflète que la valeur historique de ce qu'elle possède, c'est à dire l'argent dépensé par l'entreprise pour acquérir ce bien qui a ensuite été amorti comptablement sur la durée.

Il est nécessaire de procéder à des corrections, ajustements, réévaluations, retraitements, etc., dont les plus fréquents sont les suivants :

- réévaluation des biens ayant pris ou perdu de la valeur : immobilier, terrain, fonds commercial, matériels, stocks etc.,
- réintégration d'actifs financés en crédit-bail (sans oublier leur contrepartie au passif),
- intégration de passifs absents du bilan : c'est souvent le cas du passif social, c'est-à-dire les provisions pour départ en retraite de salariés, ou encore du coût de mesures de remise en état de site d'exploitation, de dépollution, etc.,
- suppression de non-valeurs : il peut y avoir au bilan des éléments sans valeur économique (frais d'établissement, frais de recherche et développement, terrains, etc.) ou du moins pour le repreneur (aménagements inadaptés, marques, etc.),
- intégration des passifs de liquidation si cette solution est réellement envisagée (indemnisation des salariés, paiement des frais, etc.).